

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120712-2012\_B283-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2012  
Date de réception préfecture : 17/07/2012



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 JUILLET 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**2012\_B283**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux prestations d'accompagnement à l'emploi des participants au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M040 à 12M041)**

Lé 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

**Excusé(s) :**

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_03**

**BUREAU DU 12 JUILLET 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Francis TAULAN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet** : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux prestations d'accompagnement à l'emploi des participants au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M040 à 12M041).

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché séparé en deux lots, passé pour la mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi dans le cadre de la démarche proposée par le Plan Local d'Insertion et de l'emploi (PLIE).

Les prestations exécutées dans le cadre des deux lots sont menées par des personnels spécialisés appelés « accompagnateurs à l'emploi «AAE» ». L'opérateur économique disposant des moyens techniques et professionnels adaptés occupe une fonction opérationnelle fondamentale en sa qualité de spécialiste, pilote du projet global de retour à l'emploi du participant. Le public visé par l'objet du marché réside sur le territoire communautaire. Le lot 1 a pour périmètre la poursuite des actions du PLIE en cours jusqu'au 31 décembre 2012, le lot 2 répond quant à lui aux besoins en accompagnement couvrant une période qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 Cette période est reconductible deux fois.

## Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 6 juillet 2012.

### Economie du marché :

Les marchés visent l'exécution de prestations d'accompagnement dont l'objet est de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle et résidant dans l'une des 33 communes du département des Bouches du Rhône et de la Communauté du pays d'Aix (sauf la commune de Pertuis située dans le département de Vaucluse).

L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), c'est à ce titre que l'accompagnateur à l'emploi remplit une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés.

L'exécution des prestations vise un objectif de construction et de suivi d'un parcours d'insertion individualisé et personnalisé qui prend en compte la globalité des difficultés sociales et professionnelles des publics, afin de créer le contexte propice à l'emploi durable. Les actions s'exécutent dans le cadre d'entretiens réguliers avec le participant, pour trouver la meilleure adéquation entre les compétences et les souhaits du participant et les spécificités des employeurs sur le marché du travail concerné.

Les entreprises auxquelles la CPA fait appel disposent des compétences et du savoir faire dans ces différentes actions.

Le marché est alloté de la façon suivante :

N° Lot	Désignations
1	Prestations d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE, pour la Communauté du Pays d'Aix jusqu'au 31 décembre 2012
2	Prestations d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE, pour la Communauté du Pays d'Aix, dans le cadre du nouveau protocole à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le lot 1 est d'une durée ferme qui court à compter de sa notification jusqu'au rendu du bilan de l'exécution des prestations prévu au plus tard le 31 mars 2013

Le lot 2 est passé pour 12 mois d'accompagnement il est reconductible deux fois au maximum, de manière expresse, et se termine au rendu du bilan de l'exécution des prestations prévu au 31 mars de N+1.

Les marchés s'exécutent par émission de bons de commande, dans la limite des seuils maximum, annuels suivants, exprimés en euros hors taxes, sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

Les marchés sont passés à prix unitaire, révisable, leur montant résultera de l'application du prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Les prestations s'exécuteront dans les limites des seuils minimum et maximum suivants :

N° Lot	Seuil minimum	Seuil maximum
1	45 000 €HT ( <i>pour la durée du marché</i> )	150 000€HT ( <i>pour la durée du marché</i> )
2	200 000 €HT ( <i>par an</i> )	400 000 €HT ( <i>par an</i> )

En ce qui concerne le lot 1, le premier bon de commande sera communiqué au prestataire dans la foulée de la notification du marché.

En ce qui concerne le lot 2, le prestataire est réputé, en capacité de réceptionner le premier bon de commande dès le 2 janvier 2013.

Estimation du marché :

Lot n°1 : 100 000 € HT pour la durée du marché

Lot n°2 : 250 000 € HT par an

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet un avis d'appel public à concurrence adressé le 4 mai 2012 aux journaux ci après, a été publié aux dates suivantes:

JOUE :10/05/2012

BOAMP : 10/05/2012

LA PROVENCE : 08/05/2012

PROFIL ACHETEUR : 04/05/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0,60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0,40

Un avis rectificatif a été adressé à ces mêmes supports le 15 mai 2012, afin d'intégrer la garantie technique, couvrant la production du bilan final d'exécution et de toutes les données nécessaires aux travaux d'évaluation du programme Européen. Cette garantie qui est mis en œuvre via une retenue de 5% du montant minimum du marché, peut être remplacée par une garantie à première demande.

JOUE : 19/05/2012

BOAMP : 19/05/2012

PROVENCE : 18/05/2012

PROFIL ACHETEUR : 15/05/2012

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2012 a décidé d'attribuer les marchés :



n°12M040 à la société AFEC pour un montant estimatif de 93 400 € HT, dans la limite du seuil maximum établi à 150 000 € HT pour la durée du contrat, sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées



n°12M041 à la société AFEC pour un montant estimatif annuel de 237 500 € HT, dans la limite du seuil maximum annuel de 400 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet 2012.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M040 relatif aux « Prestations d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE, pour la Communauté du Pays d'Aix jusqu'au 31 décembre 2012 » attribué à la Société AFEC pour un montant estimatif de 93 400 € HT, dans la limite du seuil maximum de 150 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application du prix unitaire du marché aux quantités réellement exécutées
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M041 relatif aux « Prestations d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE, pour la Communauté du Pays d'Aix, dans le cadre du nouveau protocole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 » attribué à la Société AFEC pour un montant estimatif de 237 500 € HT, dans la limite du seuil maximum annuel de 400 000 € HT sachant que le montant final du marché résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement, chapitre 011, du budget de la CPA.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux prestations d'accompagnement à l'emploi des participants au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M040 à 12M041)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 2012